Archives parlementaires

Renvoi au comité de Sûreté générale de la dénonciation de la société populaire de La Haye-Descartes (Indre-et-Loire), de Senard qualifié de suppôt de Robespierre, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de la dénonciation de la société populaire de La Haye-Descartes (Indre-et-Loire), de Senard qualifié de suppôt de Robespierre, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 442-443;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21625_t1_0442_0000_12

Fichier pdf généré le 04/10/2019

10

La société populaire et le conseil général de la commune du Verdier, département du Tarn, demandent le gouvernement révolutionnaire, l'envoi des députés dans les départemens qui n'en ont pas, la formation de nouveaux comités révolutionnaires, le jugement prompt de tous les détenus; ils expriment leurs sentimens pour la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (17).

La société populaire et le conseil général de la commune du Verdier, district de Gaillac, département du Tarn, félicitent la Convention nationale d'avoir anéanti, avec le tyran Robespierre, le système de terreur et de carnage, sous lequel les bons citoyens gémissoient depuis longtemps et d'y avoir substitué le règne de la justice et des vertus. Ils l'invitent, en même temps, à se maintenir dans cette énergie ferme et imposante, qui en conduisant le vaisseau de la République au port du bonheur général, terrassera tous les intrigans, les fripons qui voudroient entraver sa marche, et ramener l'affreux système de tyrannie, sous lequel ils espèrent envelopper leurs crimes et leurs brigandages.

Ensuite, cette société et ce conseil général témoignent leur indignation sur l'attentat dirigé contre la représentation nationale en la personne de Tallien; et, après quelques réflexions énergiques à cet égard, ils terminent par émettre à la Convention nationale leurs voeux motivés, article par article, relativement aux circonstances actuelles. Ces voeux sont : « Réunion autour de la représentation nationale; gouvernement révolutionnaire, jusqu'à ce que l'oeuvre du bonheur du peuple soit consolidé; paix, sécurité pour les bons citoyens; mesures de sûreté envers les mauvais citoyens; lois sévères pour contenir dans de justes bornes les sociétés quelconques et les empêcher de s'influencer les unes les autres; la liberté de la presse telle qu'elle est dans les droits de l'homme; envoi de députés dans les départemens qui n'en ont pas; formation de nouveaux comités révolutionnaires; jugement prompt de tous les détenus; enfin, une proclamation qui éclaire les citoyens sur les véritables principes du gouvernement. » (18)

11

La société populaire et républicaine de Salins, département du Jura, s'étonne de la conduite du représentant du peuple Besson, proteste de son attachement à la République, invite la Convention à continuer sa carrière.

Mention honorable, insertion au bulletin (19).

[*La société populaire et républicaine de Salins à la Convention nationale, le 19 vendémiaire an III*] (20)

Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens representans

Les chefs de la faction triumvirale étaient tombés, mais le sistême de tyrannie et de désordre si adroitement organisé dans toute la République laissait encore des ramifications dangereuses, il fallait les extirper; placés entre deux écueils, celui de la terreur et de l'indulgence, nous vous fimes part alors de notre situation critique et de nos vives sollicitudes. Depuis, conduit par la prudence, soutenus par la loi, éclairé par l'opinion publique, son conseil ordinaire le representant Besson a paru et les ennemis du bien, jugés et condamnés ont été écartés et anéantis ou reduits au silence. Substituer le regime de la vertu et de l'exacte justice à celui de la terreur, détruire l'intrigue et la calomnie, rendre à la patrie des hommes probes et éclairés, tel a été la conduite de ce sage mandataire et tel est aussi le but de vos bienfaisans decrêts.

Tranquils comme on peut l'être après l'orage et surveillants toujours nous vous promettons de jouir bientôt et paisiblement des avantages de la liberté qui nous est si précieuse, l'union qui commence a renaitre parmi nous est un présage certain que nous ne serons point trompé dans nos esperances.

Nous renouvellons aujourd'huy, citoyens Représentans, les protestations de notre attachement le plus inviolable à la République.

Continuez votre glorieuse carrière, conservez cette attidude fière et imposante contre laquelle la malveillance se brisera toujours. Restez unis, ne vous occupez que du bonheur du peuple et la République est sauvée.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

CHUPPINE, *président,* CATIN, *agent national.*
Suivent 66 autres signatures.

12

La société populaire de La Haye-Descartes [ci-devant La Haye], **département d'Indre-et-Loire, pénétrée des principes de son concitoyen Descartes, qui mettoit sa liberté à si haut prix, que tous les potentats du monde n'auroient pû la lui acheter, jure de défendre cette divinité des**

(17) *P.-V.*, XLIX, 4.
(18) *Bull.*, 16 brum.
(19) *P.-V.*, XLIX, 4.
(20) C 325, pl. 1411, p. 13. *Bull.*, 16 brum.; *M. U.*, XLV, 283.

Persée creative commons

Français de tout son pouvoir et de toujours se rallier à la représentation nationale; elle dénonce le turbulent Senard qu'elle qualifie de suppôt de Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (21).

13

La société populaire de Verneuil, département de l'Eure, annonce à la Convention qu'elle vient de déposer dans la caisse du district 1 551 L, fruit des offrandes des citoyens du canton, pour contribuer à l'équipement d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

[*La société populaire de Verneuil à la Convention nationale, le 1er brumaire an III*] (23)

Liberté, Égalité, fraternité et union.

Citoyens Representans,

La société populaire de Verneuil empressée de concourir de toutes ses facultés à l'affermissement de la liberté et de l'égalité et à la destruction des ennemis de la république arrête dans le mois de thermidor qu'elle feroit dans sa commune et son canton une collecte pour l'équipement d'un vaisseau; elle avertit de cette mesure les sociétés du département de l'Eure et vous donna l'éveil.

La société vient de déposer à la caisse de son district la somme de quinze cent cinquante une livres, fruit des offrandes des citoyens, persuadée que vous prisez également les dons du pauvre et ceux du riche, la société se flatte que vous récévez avec interest le sien, qui quoique modique en lui-même, devient considérable par le patriotisme des citoyens qui vous le presentent, les soussignés membres de la société vous assurent que fidele au devouement qu'elle a toujours professé pour la république, elle ne cessera de faire des sacrifices que lorsque les ennemis de la patrie seront terrassés.

Vive la République! vive la Convention, la seule Convention nationale!

Suivent 74 signatures.

(21) *P.-V.*, XLIX, 4-5.
(22) *P.-V.*, XLIX, 5.
(23) C 325, pl. 1411, p. 25. *Bull.*, 20 brum. (suppl.).

14

Les administrateurs du district de Dieppe, département de la Seine-Inférieure, informent la Convention que trente-huit lots de biens d'émigrés, estimés 272 640 livres, ont été vendus 761 525 livres et que la totalité des ventes de ces biens faites jusqu'ici se monte à 7 331 670 livres.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des Finances, section de l'aliénation (24).

15

L'agent national près le district révolutionnaire d'Amboise [Indre-et-Loire] **mande à la Convention que depuis le mois de nivôse dernier, les biens d'émigrés, vendus, ont été portés à la valeur de 650 559 L sur une estimation de 171 249 L 15 s; différence de 479 309 L 15 s.**

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des Finances, section de l'aliénation (25).

16

Les représentans du peuple Ritter et Turreau, en mission près l'armée des Alpes et d'Italie, écrivent, le trois brumaire, que l'armée a reçu le drapeau que lui a décerné la patrie; ils rendent compte de l'enthousiasme des défenseurs de la patrie et envoient le discours qu'ils leur ont prononcé.

Mention honorable, insertion au bulletin (26).

[*Ritter et Turreau, représentants du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie, à la Convention nationale, Nice le 3 brumaire an III*] (27).

L'armée d'Italie, citoyens collègues, a reçu hier le drapeau que lui a décerné la patrie. Les postes séparés et importans qu'elle occupe sur les hauteurs des montagnes, ne permettent pas, sans nuire à leur déffense, de la rassembler sur un même point, nous avons pensé que trois députés de chaque corps, choisis et envoyés par leurs camarades au quartier général, pourroient y recevoir en son nom ce gage de la reconnoissance nationnale, et en reporter l'expression à leurs frères d'armes. Le jour consacré par vous, à célébrer l'évacuation du territoire français par les tyrans coalisés, nous a paru le plus convenable pour cette réunion. Nous vous exprime-

(24) *P.-V.*, XLIX, 5. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).
(25) *P.-V.*, XLIX, 5. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).
(26) *P.-V.*, XLIX, 5.
(27) C 323, pl. 1377, p. 7. *Débats*, n° 775, 669; *Bull.*, 16 brum.; *J. Fr.*, n° 773; *M. U.*, XLV, 275-276.